



Droits de retractation sur la consommation

Par **delangle**, le **10/11/2008** à **19:21**

Nous avons fait un devis pour une pompe a chaleur dont nous n'avons eu aucune date de livraison ainsi qu'une offre prealable de credit le 04/09/2008 nous n'avons eu aucune confirmation par ecrit des deux demandes a ce jour mais nous avons eu un coup de telephone de notre prestataire pour la pompe a chaleur, nous lui avons dit que nous n'etions plus interresses par ce qu'il nous proposer,il nous a repondu : "vous serrais oblige de nous payer les frais de dossier qui s'eleve a 4000 euros et que si on ne voulais pas les payer nous irions au tribunal."on t'il le droit ?